



LA POSTE

DIRECTION DU COURRIER TOURAINE-BERRY
ETABLISSEMENT DE SANCERRE

RELEVÉ DE DECISIONS DE FIN DE CONFLIT

Pour mettre fin au conflit opposant les facteurs de Sancerre à la direction, les décisions suivantes ont été prises dans le cadre de la concertation :

1. la reprise du travail est le préalable indispensable à l'application des points suivants,
2. pour les facteurs qui n'ont pas indiqué leur heure de fin de service sur la feuille de présence, les heures de présence du 1^{er} janvier 2009 au 22 août 2009 inclus seront reconstituées d'après les parts de relevage des boîtes à lettres contresignées par le directeur d'établissement ou son représentant,
3. chaque cas sera examiné individuellement, et le nombre d'heures supplémentaires éventuelles sera déterminé en application de la réglementation en vigueur,
4. le résultat de cet examen sera communiqué individuellement à chaque personne concernée à la mi-septembre 2009,
5. les heures supplémentaires avérées seront payées le 20 octobre 2009, suite à cette communication,
6. les tournées en dépassement horaire régulier seront accompagnées pour vérifier la cause des dépassements,
7. la résorption de la charge de travail résultant de la non distribution depuis le début du conflit sera étalée si nécessaire sur plusieurs jours, tournée par tournée, sous le pilotage du directeur d'établissement,
8. les prélèvements des jours de grève seront effectués en une seule fois sur la paie du mois de septembre.

A Sancerre, le 26 août 2009
Régis Plançon
Directeur d'établissement